

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
8 heures	»	minut. soir, Omnibus.	9 heures 50 minut.	matin, Express.	
4	—	35 — — Omnibus.	11	—	49 — — Omnibus.
3	—	50 — — matin, Poste.	5	—	11 — — soir, Omnibus.
9	—	04 — — Omnibus.	9	—	52 — — Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départs de Saumur pour Tours.		
1 heure 02 minutes	soir, Omnibus.		3 heures 02 minut.	matin, Omnibus-Mixte.	
			7	—	53 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Un an,	10	13
Six mois,	5 25	7 50
Trois mois,		

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Presse publie la dépêche suivante :

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France, à Washington.

Paris, 3 décembre.

Monsieur, l'arrestation de MM. Mason et Slidell, à bord du paquebot anglais le *Trent*, par un croiseur américain, a produit en France, sinon la même émotion qu'en Angleterre, au moins un étonnement et une sensation extrêmes.

L'opinion publique s'est aussitôt préoccupée de la légitimité et des conséquences d'un acte semblable, et l'impression qu'elle en a ressentie n'a pas été un instant douteuse. Le fait lui a paru tellement en désaccord avec les règles ordinaires du droit international, qu'elle s'est plu à en faire exclusivement peser la responsabilité sur le commandant du *San Jacinto*.

Il ne nous est pas donné encore de savoir si cette supposition est fondée, et le gouvernement de l'Empereur a dû, dès lors, examiner aussi la question que soulevait l'enlèvement des deux passagers du *Trent*.

Le désir de contribuer à prévenir un conflit imminent peut-être entre deux puissances pour lesquelles il est animé de sentiments également amicaux, et le devoir de maintenir — à l'effet de mettre les droits de son propre pavillon à l'abri de toute atteinte — certains principes essentiels à la sécurité des neutres, l'ont, après mûre réflexion, convaincu qu'il ne pouvait en cette circonstance rester complètement silencieux.

Si, à notre grand regret, le cabinet de Washington était disposé à approuver la conduite du commandant du *San-Jacinto*, ce serait ou en considérant MM. Slidell et Mason comme des ennemis, ou en ne voyant en eux que des rebelles. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y aurait un oubli extrêmement fâcheux de principes sur lesquels nous avons toujours trouvé les Etats-Unis d'accord avec nous.

A quel titre, en effet, le croiseur américain aurait-il, dans le premier cas, arrêté MM. Mason et Slidell? Les Etats-Unis ont admis avec nous, dans les traités conclus entre les deux pays, que la liberté du pavillon s'étendait aux personnes trouvées à bord, fussent-elles ennemies des deux parties, à moins qu'il ne s'agit de gens de guerre actuellement au service de l'ennemi.

MM. Mason et Slidell étaient donc, en vertu de ce principe, que nous n'avons jamais rencontré de difficulté à faire insérer dans nos traités d'amitié et de commerce, parfaitement libres sous le pavillon neutre de la Grande-Bretagne.

On ne prétendra pas sans doute qu'ils pouvaient être considérés comme contrebande de guerre. Ce qui constitue la contrebande de guerre n'est pas encore, il est vrai, précisément fixé; les limites n'en sont pas absolument les mêmes pour toutes les puissances; mais, en ce qui se rapporte aux personnes, les stipulations spéciales qu'on rencontre dans les traités concernant les gens de guerre, définissent nettement le caractère de celles qui peuvent seules être saisies par les belligérants.

Or, il n'est pas besoin de démontrer que MM. Mason et Slidell ne sauraient être assimilés aux personnes de cette catégorie. Il ne resterait, dès lors, à invoquer, pour expliquer leur capture, que ce prétexte qu'ils étaient les porteurs des dépêches officielles de l'ennemi. Or, c'est ici le moment de rappeler une circonstance qui domine toute cette affaire, et qui rend injustifiable la conduite du croiseur américain.

Le *Trent* n'avait pas pour destination un point appartenant à un des belligérants. Il portait en pays neutre sa cargaison et ses passagers, et c'était de plus dans un port neutre qu'il les avait pris.

S'il était admissible que dans de telles conditions le pavillon neutre ne couvrit pas complètement les personnes et les marchandises qu'il transporte, son immunité ne serait plus qu'un vain mot: à chaque instant le commerce et la navigation des puissances tierces auraient à souffrir

de leurs rapports innocents ou même indirects avec l'un ou l'autre des belligérants.

Ces derniers ne se trouveraient plus seulement en droit d'exiger du neutre une entière impartialité, de lui interdire toute immixtion aux actes d'hostilité, ils apporteraient à sa liberté de commerce et de navigation des restrictions dont le droit international moderne s'est refusé à admettre la légitimité.

On en reviendrait, en un mot, à des pratiques vexatoires contre lesquelles, à d'autres époques, aucune puissance n'a plus vivement protesté que les Etats-Unis.

Si le cabinet de Washington ne voulait voir dans les deux personnes arrêtées que des rebelles qu'il est toujours en droit de saisir, la question, pour se placer sur un autre terrain, n'en saurait être résolue davantage dans un sens favorable à la conduite du commandant du *San Jacinto*.

Il y aurait, en pareil cas, méconnaissance du principe qui fait d'un navire une portion du territoire de la nation dont il porte le pavillon, et violation de l'immunité qui s'oppose à ce qu'un souverain étranger y exerce, par conséquent, sa juridiction.

Il n'est pas nécessaire sans doute de rappeler l'énergie avec laquelle, en toute occasion, le gouvernement des Etats-Unis a défendu cette immunité et le droit d'asile qui en est la conséquence.

Ne voulant pas entrer dans une discussion plus approfondie des questions soulevées par la capture de MM. Mason et Slidell, j'en ai dit assez, je crois, pour établir que le cabinet de Washington ne saurait, sans porter atteinte à des principes dont toutes les puissances neutres sont également intéressées à assurer le respect, ni sans se mettre en contradiction avec sa propre conduite jusqu'à ce jour, donner son approbation aux procédés du *San-Jacinto*. En cet état de choses, il n'a évidemment pas, selon nous, à hésiter sur la détermination à prendre.

Lord Lyons est déjà chargé de présenter les demandes de satisfaction que le cabinet anglais

FEUILLETON

SOUVENIRS DE SUISSE.

LISBETH.

NOUVELLE.

(Suite et fin.)

XVII.

« Pendant notre promenade, Lisbeth a été inquiète, agitée; elle semblait toujours attendre ce que je me faisais un malin plaisir de ne pas lui dire; je voulais la laisser réfléchir et désirer à son tour ce que maintenant j'étais presque sûre d'obtenir. J'ai fait rouser l'entretien sur les beautés de la Suisse, que je regrettais vivement de ne pouvoir visiter cette année.

« Les affaires de M. de Merval l'avaient retenu trop longtemps à Berne; elles étaient presque terminées et nous partirions sous très-peu de jours pour Paris. J'ai vu du moins les lacs et leurs environs et j'avais eu le bonheur de rencontrer Lisbeth; je reviendrais certainement la voir l'année prochaine, etc., etc. »

« Je ne vous décrirai point, monsieur, la maison du colonel Müller, vous la connaissez sûrement aussi bien que moi. En entrant dans le cabinet du colonel, j'ai été saisie d'un saint respect, en voyant avec quel soin reli-

gieux avaient été conservés tous les objets qui lui ont appartenu. J'étais seule avec Lisbeth et sa tante; mon moment était venu.

« Chère Lisbeth, lui ai-je dit, c'est ici, dans cet appartement consacré par vous et Mademoiselle à de si chers souvenirs, que je vous renouvelle encore une fois la prière que je vous ai faite de nous suivre. Elle m'est dictée par votre intérêt, par celui de votre frère, dont vous pouvez d'un mot assurer ou briser l'avenir. Je vous le répète, les enfants du colonel Müller ne sont pas faits pour vivre ignorés à Meyrenghen; un sort plus digne de vous vous attend l'un et l'autre; venez avec nous et soyez certaine que vous serez entourée de soins et d'affection! »

« Lisbeth a dit alors, en se tournant vers Kettly :

« — Oh ma tante! ma chère tante! »

« — Mon enfant, a répondu Kettly, je ne pourrais que te répéter ce que je n'ai cessé de te dire: La Providence a conduit ici M. et M^{me} de Merval; gèle toi de refuser leurs bienfaits! Songe à ton frère! »

« — Chère Lisbeth, ai-je dit alors, n'oubliez pas que nous partons demain matin! »

« — Eh bien! madame, m'a-t-elle répondu en me baisant la main et en pleurant, puisque vous êtes si bonne, puisque tout le monde ici se réunit pour m'y engager, je ne puis vous résister plus longtemps; je vous suivrai! Disposez de mon sort, de ma vie! »

« Puis, se jétant dans les bras de Kettly: Chère tante, lui a-t-elle dit, vous prendrez avec vous Noëmi, la filleule de ma mère; vous savez comme elle est douce et bonne; combien je l'aime; elle aura bien soin de vous. »

« — Oui, mon enfant, je te le promets, a répondu la tante; elle m'aidera à soigner nos pauvres malades. »

« M. et M^{me} Dumont sont alors arrivés, puis M. de Merval et Ludwig; je vous laisse à penser la joie de tous! Ludwig a couru chercher Noëmi. M. de Merval a pris Lisbeth à part et lui a dit, en lui remettant un mandat sur son banquier de Berne :

« — Mademoiselle, voici six mois de la pension de votre tante; elle acceptera de votre main ce qu'elle refuserait de la mienne. »

« Nous avons laissé Lisbeth à ses préparatifs de départ et je suis venu terminer cette longue lettre. Maintenant, messieurs, vous pouvez partir en paix. »

« Notre retour à Paris précédera celui de mon frère; nous vous y attendrions avec impatience et vous savez, monsieur, combien nous serons charmés de vous y voir souvent. »

« Quant à mon frère, après avoir tant souffert, le voici certain du plus heureux avenir. Qu'il attende avec patience et courage! Qu'il adresse à Meyrenghen sa première lettre à Lisbeth, et qu'il ne lui parle pas de moi; je me réserve le soin et le plaisir d'apprendre moi-même à sa fiancée, en temps opportun, que bientôt

est dans la nécessité de formuler, et qui consistent dans la relaxation du *Trent*, et dans l'envoi d'explications qui ôtent à ce fait son caractère offensant pour le pavillon britannique. Le gouvernement fédéral s'inspirera d'un sentiment juste et élevé en désérant à ces demandes. On chercherait vainement dans quel but, dans quel intérêt il risquerait de provoquer, par une attitude différente, une rupture avec la Grande-Bretagne.

Pour nous, qui verrions dans ce fait une complication déplorable à tous égards des difficultés avec lesquelles le cabinet de Washington a déjà à lutter, et un procédé de nature à inquiéter sérieusement toutes les puissances restées en dehors du conflit actuel, nous croyons donner un témoignage de loyale amitié au cabinet de Washington, en ne lui laissant pas ignorer en cette circonstance notre manière de voir.

Je vous invite donc, monsieur, à saisir la première occasion de vous en ouvrir franchement avec M. Seward, et, s'il vous en fait la demande, de lui remettre une copie de cette dépêche.

Recevez, etc., Signé THOUVENEL.

L'office Reuter publie des nouvelles de New-York du 10, d'après lesquelles la correspondance Dayton prétend que M. Thouvenel et lord John Russell parviendront difficilement à établir une entente de l'Angleterre et de la France, pour une action commune, dans les affaires américaines.

Le budget présenté à Washington aurait produit un effet défavorable, le déficit étant de 214 millions de dollars.

D'après les nouvelles de New-York du 10, le rapport du ministre des finances des Etats-Unis évalue la diminution du revenu pour les droits d'entrée en 1862 comme devant être dans la proportion de 57 à 32 millions de dollars. En conséquence, il recommande une augmentation de droits sur le sucre, le café, ainsi que des changements pour le tarif et les impôts, lesquels devaient être augmentés de même que les droits d'accises sur les esprits, le tabac, les billets de banque et le papier.

Les dépenses pour 1862 sont évaluées à 545 millions de dollars dont 329 millions ont été déjà recus. Reste un déficit de 214 millions.

Le rapport n'a pas été favorablement reçu dans les cercles financiers.

Dans une correspondance échangée entre MM. Dayton et Seward, M. Dayton annoncerait que M. Thouvenel et lord Russell auraient avoué officiellement qu'une entente existait entre l'Angleterre et la France pour agir d'accord dans les affaires américaines.

Le *New-York-Herald* prétend, d'après l'opinion des légistes anglais, constatée d'après une correspondance de M. Adams avec le gouvernement anglais, que l'affaire du *Trent* a été ouvertement et distinctement décidée en faveur du gouvernement fédéral, la saisie du steamer pouvant être justifiée, même dans les eaux britanniques. La même feuille ajoute que le gouvernement britannique ne peut pas trouver de prétexte de querelle dans l'acte du capitaine Wilkes, et que l'Angle-

terre a trop d'intérêts en jeu, pour risquer une rupture avec les Etats-Unis. « Un demi-million d'hommes armés, dit le *New-York-Herald*, peuvent atteindre le Canada, en deux jours par les chemins de fer, et la frontière du Canada ne peut pas offrir de résistance à une invasion. L'Angleterre ne se hâtera donc pas de s'engager dans d'autres difficultés avec les Américains. — Havas.

On mande de Rome, à la date du 20 :

L'Espagnol Tristany est ici. Il a reçu de François II le grade de général et de l'argent pour ramener le brigandage. Il se dispose à partir pour les provinces méridionales.

Le gouvernement pontifical paiera les intérêts de la rente consolidée locale avec des titres du nouveau fonds consolidé, dont une émission de six millions a été faite dans le but de régulariser les émissions antérieures effectuées sans le consentement préalable de la consulte des finances.

Le consul d'Espagne aurait eu une entrevue avec le comte de Trapani, pour l'engager, au nom de Sa Majesté Catholique, à encourager François II à ne pas céder aux instances de la France, relativement à l'éloignement du roi de la ville de Rome.

M^{re} Chigi partira le 12 janvier pour se rendre en France. — Havas.

On mande de la frontière polonaise, à la date du 23 décembre, que les arrestations continuent sur une grande échelle dans toute la Pologne. Douze curés ont été envoyés en Sibérie. — Havas.

Le *Pays* a des nouvelles récentes de la Cochinchine : « Le bruit courait que l'empereur d'Annam avait adressé une proclamation à son peuple, pour l'exciter à la guerre contre les troupes alliées de la France et de l'Espagne. On pensait que nous allions organiser une expédition contre la cité de Hué. »

FAITS DIVERS.

On mande de Toulon, le 23 décembre :

L'ordre arrivé ici de congédier tous les marins de la classe de 1854 a produit une vive sensation.

Les expériences relatives à un nouveau système de chauffage pour le vaisseau le *Fontenoy* ont donné de magnifiques résultats. La vitesse est augmentée et il y a économie de 40 0/0 de combustible.

— On lit dans une correspondance du *Moniteur* :

« Voici des détails sur les dispositions qui ont été prises pour les funérailles du Prince-Epoux. Le convoi sera en tout semblable à celui de la duchesse de Kent, c'est-à-dire très-simple et aussi intime que le permet la royale position du défunt. Cependant le convoi se rendra processionnellement du château de Windsor à la chapelle de Saint-Georges, ce qui n'a pas eu lieu pour la mère de la Reine. Le corps sera transporté dans un corbillard attelé de huit chevaux, avec écussons d'Angleterre et de Saxe-Cobourg Gotha. Aucune voiture particulière ne suivra le cortège. Tous les invités, les ministres, les ambassadeurs étrangers, les principaux officiers de la maison royale

et les amis personnels du Prince seront transportés dans quinze voitures de deuil. Les personnes à qui leur rang n'assignera pas une place dans le cortège, attendront le convoi à la chapelle même. Aucun visiteur ne sera admis, ni dans la chapelle, ni dans les cours du château, pendant la cérémonie. La chapelle sera tendue entièrement en noir, d'après les précédents adoptés dans les récentes occasions semblables. Sur le cercueil est une plaque d'argent massif avec une inscription et une couronne également en argent massif. Cette couronne est celle que le Prince était autorisé à porter en qualité de Prince-Epoux. Elle ressemble à la couronne de la maison impériale d'Autriche. Aux pieds se trouvent les insignes de l'Étoile et de la Jarretière, également en argent.

« Les corporations de Dublin, Birmingham, Liverpool et autres villes de province ont voté des adresses de condoléance. Toutes les villes d'Angleterre paraissent devoir suivre cet exemple.

« Le général commandant en chef l'armée a décidé que tous les officiers prendraient le deuil et porteraient des crêpes. Le même ordre du jour a été publié pour la marine. »

— A propos de la simplicité des funérailles du prince Albert, on a remarqué que depuis un certain nombre d'années la noblesse anglaise a adopté le système de non apparat pour les convois de ses membres. Quand le dernier duc de Portland, un des hommes les plus riches de l'Angleterre, vint à mourir, il laissa dans son testament une clause expresse où il était dit qu'il ne voulait pas que ses funérailles coûtassent plus de 1,000 liv. sterl., soit 2,500 francs. Les restes mortels du feu lord Humbert, mort cette année, ont été portés par ses serviteurs, de son château à l'église byzantine qu'il avait bâtie; sa veuve et ses enfants suivaient à pied à la tête des paysans du domaine. Le corps de sir James Graham repose dans le cimetière d'une église de campagne, sous une simple pierre dont l'inscription ne mentionne que la date de sa mort et celle de sa naissance.

Le duc de Sussex, la duchesse de Gloucester, et la princesse Sophie, oncle et tantes de la reine, à qui leur naissance donnait droit à une sépulture dans la chapelle de Windsor, ont voulu reposer dans un des cimetières publics de Londres. La duchesse de Kent, mère de Sa Majesté, a désiré que ses restes fussent déposés dans son jardin à Frogmore. Son convoi a été intime et sans caractère officiel. Les funérailles du Prince-Epoux auront le même caractère de simplicité. Son corps ne sera pas déposé dans les caveaux royaux; mais près de la porte; on le transportera ensuite dans une tombe que la reine veut lui élever, et ce sera probablement à Frogmore, à côté de celle de sa mère.

— On écrit de Windsor, le 25, que les obsèques du prince Albert ont causé une impression profonde. Lord Palmerston et le duc de Cambridge n'y ont pas assisté; le prince de Galles, pendant la cérémonie, a montré une grande force d'âme; le prince Arthur a beaucoup pleuré et le prince de Prusse était très-ému.

Une tristesse profonde régnait dans toute la ville.

nous serons sœurs; je suis certaine qu'elle en sera très-heureuse.

« Veuillez dire à Charles que je l'embrasse et que je lui écrirai à Berlin aussitôt après notre arrivée à Paris; il sait bien que jamais je ne lui ai gardé rancune. »

« Agréez, monsieur, etc. »

XVIII.

Le lendemain matin, nous montions dans la malle-poste de Bâle, nous dans le coupé, Franck dans l'intérieur. Au moment du départ, le vieux serviteur me dit : « Je suis arrivé bien triste en Suisse, et je la quitte bien joyeux. Grâce au ciel et à vous, monsieur, mon maître a repris toute sa gaité d'autrefois. » Ainsi, le bonhomme n'avait rien vu, rien deviné, et il m'attribuait le changement d'humeur de son maître; aussi me comblait-il de soins et d'attentions.

De Bâle, nous nous rendîmes à Mannheim, où nous nous embarquâmes sur le Rhin jusqu'à Mayence; là nous nous séparâmes. J'aurais voulu suivre le comte à Berlin, mais j'avais affaire à Cologne et j'avais hâte d'arriver à Hambourg. Au revoir, me dit le comte; vous trouverez Lisbeth chez ma sœur; dites-lui que je vais vivre de sa chère pensée et de l'espoir de notre union! Puis il ajouta en m'embrassant : A bientôt à Paris, mon excellent ami! je vous suis dévoué pour toujours!

En descendant le Rhin, j'observais avec intérêt et cu-

riosité les sites pittoresques et les ruines de ces châteaux du moyen-âge, d'où les barons descendaient, armés de toutes pièces, pour rançonner ou piller les voyageurs. Ces coteaux escarpés ont bien changé d'aspect; autrefois couverts de bois, ils sont maintenant plantés de vignes. C'est là qu'on recueille ces vins du Rhin un peu acides et qui, selon moi, ne valent pas leur réputation.

Je passai une douzaine de jours à Hambourg. Au retour, je courus un véritable danger. A la hauteur des îles de l'Elbe, un coup de vent nous assaillit; notre barque faillit chavirer, et l'eau y entra déjà quand on parvint à carguer la voile.

Je revins jour et nuit en malle poste, et ne m'arrêtai qu'à Bruxelles. Le lendemain de mon arrivée à Paris, j'étais chez M^{me} de Merval. J'y trouvai Lisbeth plus belle que jamais sous les modes françaises; M^{me} de Merval m'avait averti qu'elle savait tout et que je pouvais parler sans réticences.

— Vous avez tous été bien mystérieux pour m'amener ici, me dit Lisbeth, mais je suis si heureuse que je suis loin de vous en vouloir! — Elle travaillait avec ardeur à devenir tout à fait digne du sort qui l'attendait; et chaque jour ses maîtres s'étonnaient de ses progrès.

Quant à Ludwig, il n'en faisait pas de moins rapides. Confié à l'un de nos plus habiles sculpteurs, il étonnait souvent son maître. Il avait deux puissants motifs pour

réussir; il voulait devenir célèbre et il était amoureux.

La fille de l'artiste, jeune personne douce et charmante, visitait souvent l'atelier; elle encourageait Ludwig, qui bientôt en devint sérieusement épris. Il me fit sa confidence. « Tant mieux! mon cher Ludwig, lui dis-je, M. de Walstein arrangera tout cela à son retour, et j'espère voir bientôt célébrer son mariage et le vôtre. »

Une correspondance des plus actives avait lieu entre le comte, Lisbeth et M^{me} de Merval, entre Lisbeth et sa tante; les mois s'écoulaient; et quelques jours avant l'époque fixée, nous vîmes arriver le comte.

Je n'essaierai point de peindre sa joie en retrouvant sa charmante fiancée digne en tout de lui appartenir; il ne pouvait assez remercier M^{me} de Merval; il était ivre de bonheur et d'amour! Le mariage de Lisbeth fut hâté autant que possible, et grâce à la riche dot que M. de Walstein donna à Ludwig, les deux unions eurent lieu en même temps; M. de Merval et moi fûmes les témoins des jeunes époux; rien ne manqua à cette fête charmante et je n'ai jamais vu de couples plus heureux.

Bientôt M. de Walstein, rappelé par ses affaires, emmena sa femme à Berlin. Elle y eut un grand succès, malgré les secrètes jalousies des familles qui avaient espéré l'alliance du comte. Il confia sa terre de Walstein à l'un de ses amis, grand agriculteur; il vendit les autres,

— Rome, 24 décembre. — Dans l'allocution faite par le Pape au consistoire de ce matin, le Saint-Père a exprimé le désir de procéder à la canonisation de 25 martyrs du Japon, parmi lesquels se trouve le bienheureux Michel Desauter. Les cardinaux ont répondu : Placet, c'est-à-dire, agréé la proposition. Le Pape a annoncé un autre consistoire dans lequel il nommera 3 archevêques et 10 évêques dont la majeure partie sont espagnols.

— On mande de Turin, 24 décembre. — Un rapport de Palmieri annonce que huit secousses de tremblement de terre ont eu lieu dans la journée d'hier. Aujourd'hui, le Vésuve vomit une épaisse colonne de cendres que le vent pousse jusqu'à Naples; cependant on ne signale aucun désastre.

— Nous lisons dans le *Mémorial de Lille*, à la date du dimanche 22 décembre :

• Un accident est arrivé hier matin, sur le chemin de fer du Nord, entre la station d'Ailly-sur-Noye et celle de Breteuil. Le train des voyageurs portant le n° 14, qui avait quitté la gare d'Amiens à six heures du matin, se dirigeant sur Paris, a rencontré le train de marchandises n° 408, qui le précédait.

• Ce dernier train, gêné, paraît-il, dans sa marche, par suite de manque de pression de la machine, a été pris en queue par le train de voyageurs. Il y a eu six voyageurs blessés ou contusionnés; ils ont pu continuer leur voyage, à l'exception d'un seul, qui a manifesté le désir d'être ramené à Amiens, mais dont l'état n'inspire pas d'inquiétude.

• Le train des voyageurs a pu continuer sa route après quelque temps d'arrêt, malgré de légères avaries à la machine. Quant au train de marchandises, les trois derniers wagons ont été brisés ou endommagés; deux chevaux faisant partie du chargement d'un wagon ont été blessés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi, vers midi, un violent feu de cheminée s'est déclaré dans les bureaux de M. Combié, distillateur, rue Beaurepaire. En peu d'instants, ce feu a pris des proportions qui ont inspirés des craintes sérieuses, tant pour la Caisse d'escompte que pour les magasins à eaux-de-vie et liqueurs. Grâce au concours empressé de l'Ecole de cavalerie, et des pompiers de la ville, tout danger a été conjuré. Il n'y a pas eu de pertes bien graves.

La Cour de cassation (chambre civile) a rendu, relativement à l'imprescriptibilité des eaux provenant des fontaines communales, un arrêt, d'où il résulte que les eaux prises à la sortie des fontaines publiques d'une commune, lors même qu'elles se trouvent momentanément surabondantes et superflues pour satisfaire aux besoins des habitants, n'en conservent pas moins leur nature d'eaux publiques et demeurent, comme telles, imprescriptibles.

Par suite, la possession même trentenaire qu'un particulier peut avoir eue de ces eaux, en

les employant, par dérivation, à l'irrigation de ses propriétés, ne peut être considérée que comme précaire et de simple tolérance, et ne saurait, par conséquent, servir de base à la prescription et constituer à son profit une servitude.

On écrit de Châteaugontier :

« Un zouave, en revenant d'Afrique au pays de Sablé, avait rapporté un jeune sanglier (les zouaves rapportent toujours quelque chose).

« Ce sanglier avait pris de telles proportions, qu'il devenait un embarras pour son propriétaire. Il le mit en loterie. Tous les billets étaient pris et le tirage devait avoir lieu, je crois, le 8 décembre courant...

« Grande fut la surprise, quand on voulut donner au numéro gagnant l'objet de la loterie : il avait disparu, et à grande vitesse.

« Le 10 à midi, il démolissait un mur de clôture chez M. Serru, à la Couture, commune de Daon, près Châteaugontier, et passait ensuite la Mayenne.

« Quelques jours après, il est vu à Ingrandes chez M. Lainé; son garde, effrayé, est obligé de chercher un refuge sur un arbre. — On pense qu'il est encore dans les bois qui sont à une petite distance, sur la commune d'Azé. »

L'éclipse totale de soleil qui doit avoir lieu le 31 décembre 1861, et qui sera visible en partie à Paris, commencera à onze heures trente-deux minutes du matin, deviendra centrale vingt huit minutes après, et cessera de l'être à trois heures vingt-huit minutes.

Le moment indiqué pour la fin de l'éclipse générale est quatre heures trente-deux minutes.

L'éclipse, partielle à Paris, commencera pour nous autres à deux heures deux minutes de l'après-midi, atteindra sa plus grande dimension à trois heures sept minutes, et finira à quatre heures huit minutes.

La grandeur de l'éclipse sera de 51 centièmes du diamètre du soleil; sa plus courte distance apparente du centre 17° 41', la première impression du disque lunaire aura lieu à l'occident à 155° de l'extrémité supérieure du soleil.

Les astronomes fondent quelques espérances sur cette éclipse pour déterminer la nature du soleil à l'aide de l'analyse spectrale.

NETTOYAGE DES ARMES DE CHASSE. — L'entretien constant des carabines et fusils de chasse contribuant à la conservation et au bon usage de ces armes, il est utile de faire connaître la recette suivante :

« L'huile de pied de bœuf purifiée peut seule être employée, en ayant soin de la clarifier par le procédé suivant : Se procurer de la bonne huile dans une bouteille en verre, et introduire dans cette bouteille quelques morceaux de plomb en feuille, rendus polis et brillants. Le tout sera alors exposé au soleil; après quelques semaines, toutes impuretés auront disparu ou adhéreront au plomb; l'huile ainsi clarifiée sera aussi incolore que l'eau. »

Pour chronique locale et faits divers : p. GOGET.

et, la paix générale lui permettant de renoncer à l'état militaire, il obtint de résigner son régiment en faveur de son lieutenant colonel.

Libre alors, il retourna à Paris avec Lisbeth en passant par Meyrenghen. Ludwig et sa jeune femme s'y étaient rendus de leur côté et j'allai les y joindre. Je laisse à penser la joie de la bonne Kettly, celle de M. et M^{me} Dumont!... Nous nous séparâmes à Meyrenghen, et je fis mon second voyage en Suisse.

XIX.

Les ans se sont écoulés. Le comte a acheté un hôtel à Paris, et une fort belle terre aux environs, où je vais passer une partie de l'été. Le comte et moi, nous sommes grands chasseurs, et nous faisons une rude guerre au gibier de ses bois et de ses domaines.

Lisbeth a donné au comte deux enfants charmants; le garçon, l'atue, est le portrait de Lisbeth; la fille ressemble à son père.

Mais il n'est pas de bonheur parfait en ce monde : quand le présent est semé de fleurs, souvent les souvenirs du passé nous attristent... Un nuage assombrit quelquefois le front du comte, mais un sourire de Lisbeth, une caresse de ses enfants, suffisent pour les dissiper.

Ces jours derniers, nous nous promenions tous deux sur le boulevard des Italiens. Le comte me donnait le

bras; tout à coup, je le sentis frissonner... Qu'avez-vous, lui dis-je ?

— O mon ami! me répondit-il, je songeais combien j'avais peu mérité le bonheur dont je jouis!... Où peut nous conduire une passion insensée?... Vingt fois j'ai failli me priver, par un suicide, de cette vie maintenant si heureuse... et tout à coup je songeais que cette fatale tentation n'a jamais été plus forte que sur le lac de Brienz, à vos côtés... Oui, mon ami, j'ai failli vous rendre témoin de ma mort! Je regardais avidement ces ondes si profondes et si calmes... de grandes ombres se projetaient sur elles, et ajoutaient à leur aspect sombre et mélancolique... Ce lac exerçait sur moi une attraction si puissante, que j'allais m'y précipiter quand je vous regardais... votre visage calme et doux s'éclaira d'un sourire... Non, non, me dis-je, pas maintenant! plus tard, quand je serai seul! Je saisis votre bras, je m'assis à vos côtés, j'évitai de regarder ces ondes perfides... et les yeux fixés sur Interlaken, dans la direction de Berne, je pensai à ma sœur... j'éprouvais un remords cuisant en songeant à l'affreux désespoir que j'avais été sur le point de lui causer! Son souvenir acheva de me vaincre... et le soir même, ô Providence! nous étions à Meyrenghen; je vis Lisbeth, l'âme de ma vie... ô mon ami! quelle était ma folie avant cette rencontre inespérée!... et maintenant... que je suis heureux!

CAMINADE-CHATENAY.

La légation de Portugal à Paris vient de recevoir, dit-on, la triste nouvelle de la maladie de l'enfant Dom Joas, frère du roi, et qui l'avait accompagné lors de son dernier voyage en France. S. A. R., paraît-il, se trouve très-dangereusement malade.

Turin, 24 décembre. — L'Italie annonce que les pourparlers pour faire entrer M. San-Martino dans le cabinet n'ont pas abouti. Les modifications que M. San-Martino aurait voulu introduire dans le programme politique ne pouvaient pas être acceptées par le président du conseil. D'après les *Nationalités*, le roi aurait mandé aujourd'hui au palais plusieurs personnages influents.

Constantinople, 18. — La tranquillité a été sérieusement compromise : le peuple, irrité, commençait à se porter devant les boulangeries qui étaient toutes fermées, sauf deux boulangeries françaises. Le Conseil des ministres a envoyé des troupes qui ont obligé les boulangers à vendre leur pain à un prix modéré.

Le gouvernement a donné avis qu'il ferait vendre, par des changeurs à lui, la livre turque au taux de 160 piastres. La livre était montée à 430 piastres, et il était même impossible de changer à ce prix. On parle d'aliéner les usines et les forêts de l'Etat; cependant, toute résolution demeure suspendue jusqu'à l'arrivée de Fuad pacha. — Havas.

AVIS.

M. Snaudeau (Auguste-Alexis), sous-lieutenant d'infanterie, jouissant d'une solde de réforme, est invité à se présenter au secrétariat de la Mairie de Saumur, pour une communication qui l'intéresse.

ANCIENNE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE DE SAUMUR.

PIANO A QUEUE, D'ERARD.

Par suite de la dissolution, prononcée le 19 novembre dernier, de la Société philharmonique de Saumur, le piano à queue, d'Erard, que possédait cette Société doit faire l'objet d'un tirage au sort entre les divers compétiteurs qui se présenteront pour l'acquiescer.

Les anciens sociétaires sont seuls admis à concourir.

Le lundi 30 décembre présent mois, à midi, la liste des compétiteurs sera close.

Le même jour, à une heure, les noms des compétiteurs seront inscrits sur des bulletins individuels placés dans une urne, et la personne dont le nom sortira le premier de cette urne sera propriétaire de l'excellent et magnifique piano dont il s'agit, moyennant la somme de 1,570 fr., restant due à M. Fischer, luthier, par l'intermédiaire duquel il avait été acquis.

Cet instrument avait coûté 2,650 fr., déduction faite de la remise ordinaire aux artistes.

On se fera inscrire chez M. CORMERY, ex-secrétaire-archiviste de la susdite société, Saumur, le 7 décembre 1861.

On lit dans les grands journaux de Paris :

« Le cadeau en vogue cette année pour étrennes sera le foulard de l'Inde. *Compagnie des Indes*, rue de Grenelle-Saint-Germain 42. Immense choix de magnifiques Foulards des Indes et de la Chine, avec leur boîte illustrée, tels qu'ils arrivent de Singapore, Calcutta et Shang-Hai, à 1 fr. 40, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 15 fr., que l'on paierait partout ailleurs 2 fr. 40, 3 fr. 50, 5, 6, 7, 8, 12, 15 et 20 fr. Gros et détail. Riches Robes de l'Inde inusables à 17, 25, 28, 35, 58, 45, 58 et 65 fr. la robe extra. — Expédition en province franco. » (631)

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 67 25
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 94 80

P. GOGET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 29 décembre 1861, à
midi, et jours suivants, il sera pro-
cédé, par le ministère de M^r HENRI
PLÉ, commissaire-priseur, dans la
maison de M^{me} BERNARD-COSSE, pro-
priétaire, sise à Saumur levée d'En-
ceinte, à la vente publique aux en-
chères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Pendules, glaces, canapés, fau-
teuils, guéridons, tables de jeu,
tables de toilette et de salle à man-
ger, tableaux, flambeaux, chaises,
lits garnis, bibliothèque et différents
ouvrages, fusils, pistolets, cave à
liqueurs, un thé, service de table,
buffet, armoire, batterie de cuisine,
une bonne charrette, harnais.

Cave : environ 1,000 bouteilles de
vins fins, Champigny, Poyeux, etc.,
vieux cognac, eau-de-vie, liqueurs,
grande quantité de bouteilles vides,
pots de fleurs, cloches, outils de
jardinage, volière et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à l'angle de
la rue de la Mairie et de la rue du
Puits-Neuf.

S'adresser audit notaire. (642)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN AVEC BATIMENT,

Rue des Boires.

S'adresser audit notaire. (643)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON et 95 ares de terre,
au bourg de Saint-Martin-de-la-
Place.

(644)

Etude de M^r POYNOT, notaire à
Montreuil-Bellay.

62 ARBRES PEUPLIERS,

Essence suisse, d'une beauté rare,

Complantés sur un pré, sis dans la
petite prairie de Mollay, commune
de Saint-Just-sur-Dive, apparte-
nant à M^{me} veuve DUVEAU, d'An-
toigné.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de
M^r POYNOT, notaire à Montreuil-
Bellay,

Le dimanche 29 décembre 1861, à
midi. (645)

Etude de M^r BIERMANT, notaire à
Langeais (Indre-et-Loire).

BONNE FERME

De 50 hectares de terres
et prés,

A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne
peut disposer de 5 à 6,000 francs
pour monter la ferme de bestiaux.

S'adresser audit M^r BIERMANT.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux,
Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE,
avoué, rue Cendrière, 8. (584)

Etudes de M^r BIZARD, notaire à
Angers, et de M^r AUDOUIN, no-
taire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE JOREAU,

Située commune de Gemmes et autres,
sur les bords de la Loire, près le
chemin de fer d'Orléans, dans un
beau pays de chasse.

Elle sera vendue en un ou quatre
lots, composés comme suit :

	H.	A.	C.
1 ^{er} lot. — Château de Joreau et six métairies, conte- nant	184	83	50
2 ^e lot. — Futaies et bois-taillis	61	00	60
3 ^e lot. — Bois-taillis.	77	05	49
4 ^e lot. — Métairie de la Maison-Neuve.	42	76	70
TOTAL.	365	66	29

S'adresser auxdits notaires. (646)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un
manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen
âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce
produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de
blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste,
à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^r à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.
A Saumur, chez M. BALZEAU et M. LISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Bayeux,
M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

En envoyant cinq francs, en un mandat sur la poste, à l'ordre
de M. COURTOIS, directeur de

L'HISTOIRE DES COMMUNES DE FRANCE,

8, rue Rochecouart, à Paris,

Sur le prix du 1^{er} volume, le souscripteur recevra successive-
ment toutes les livraisons du 1^{er} volume de cet ouvrage,

VÉRITABLE MONUMENT NATIONAL

Élevé à toutes les GLOIRES de la FRANCE.

Prime accordée aux souscripteurs jusqu'au 31 janvier 1862.

Chaque souscripteur recevra en outre, à titre de prime, pour
vingt francs de livres à son choix et par lui désignés, ou de mu-
sique ou de gravures.

On reçoit le prospectus en envoyant 60 centimes en timbres-
poste, et une livraison en envoyant 3 francs.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX

PAYABLES

La plus ancienne, en France, de toutes les Compagnies d'assurances.

RENTES

VIAGÈRES

IMMÉDIATES ou DIFFÉRÉES.

APRÈS DÉCÈS.

DOTS POUR LES ENFANTS.

La Compagnie a été fondée en 1819, et possède 35 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'État et Immeubles :

En Valeurs sur l'État. 23 millions.

En Immeubles. 12 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. baron Mallet aîné, président ; — Trabert, vice-président ; —
H. Rousseau ; — Ad. Marcuard, banquier ; — Fontenillat, receveur-général de la Gironde, régent
de la Banque ; — baron A. de Rothschild, de la maison de Rothschild frères, régent de la Banque ; —
Ed. Odier, de la maison Gros, Odier, Roman et C^{ie}, inspecteur ; — A. de Courey, propriétaire. —
Directeur : M. de Goureaux.

Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.
Assurances mixtes profitant aux ayant droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée.
(Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.)

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

Dotations pour les enfants, dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné ; pouvant servir à l'exonération du
service militaire. (Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations Tontinières, auxquelles la
Compagnie n'a jamais voulu prendre part.)

S'adresser, pour prospectus et renseignements gratuits, à M. D'ABLANCOURT, pharmacien, agent principal, 5,
rue du Puits-Neuf, à Saumur. (601)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,

Éditeur de la France Maritime, par Gréhan; du Traité théorique et pratique d'Horlogerie, de Moinet; du Dictionnaire
des Communes, par Girault de St-Fargeau; de la Tenue des Livres sans Maître, par Deplanque, etc., etc.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE et PRATIQUE (extraite de la Clef de la Langue et des Sciences (*));

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau, afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se
distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à
ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéres-
sants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, et justifiant pleinement
son titre, elle se place, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement
complète.

Un fort volume in-8° de 1,000 pages; Prix : 10 fr. pour Paris; 12 fr. pour la France. (Franco.)

(*) Cinq forts volumes in-8°, en vente chez le même Editeur. Prix 36 fr. pour Paris, et 40 fr. pour la France. (Franco.)

Se trouve à Paris, chez l'Editeur, et à Saumur, au Bureau du Journal et chez les Libraires.